COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL

No 2-2016 - Séance du 14 mars 2016 - Orale

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite aux inondations du 27 avril 2015, le chemin de Praz-Cagnard a été très fortement endommagé et une réfection s'est avérée nécessaire.

Une séance s'est déroulée à Blonay afin de définir la répartition des frais de réparation du chemin de Praz-Cagnard, dont 1'600 mètres (sur un total de 5'400 mètres) sont sur le territoire de St-Légier - La Chiésaz.
Le montant de travaux, soumissions rentrées, s'élèvent à à CHF 155'389.60.

Une fois les subventions fédérales et cantonales déduites, la participation st-légerine, à hauteur de 33% des coûts restants, s'élève à CHF 34'610.40.

Le préavis sera traité par le conseil communal de Blonay en date du 22 mars 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — Le Secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

MUNICIPALITE ★ ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ ★

St-Légier-La Chiésaz, le 7 mars 2016

Mme Siffert, municipale déléguée

Bureau du Conseil communal (si communication orale)